Densité: 19 logements sur 165 ha = 115 11 log/ha

Affectation.
Sont seules autorisées les constructions à usage d'habitation unifamiliale. Une affectation partielle, n'excédant pas 40% des surfaces habitables pourra être attribuée à une activité libérale, commerciale ou artisanale dans la mesure où elle n'engendrera aucune pollution, nuisance et n'entravera jamais l'affectation principale.

Le lot 13 est destiné à l'implantation d'une cabine sécurisée de transformation électrique.

Le lot 14 est destiné à l'implantation d'une station d'épuration collective de 99 EH (station enterrée) - les bottiers électriques nécessaires à l'exploitation sont autorisés.

Les lots 6, 12 et 21 ne sont pas destinés à la construction, les prescriptions relatives à la zone de recul pour le lot 6 et à la zone de jardin pour les lots 12 et 21 sont d'application.

La voirie est composée:
D'un trottoir d'1,50 m de large entre une bordure de 15 cm et une bordure filet d'eau de 15 cm
Chaussée de 4,00 à 13,75m devant les lots 19 et 111 entre la bordure filet d'eau et une bordure de 15 cm
13 Emplacements de stationnement dont 2 emplacements pour personnes handicapées sont prévus

Volumétrie:
La hauteur sous gouttière d'un volume principal est comprise entre minimum 6,50m et 7,50m par rapport au niveau moyen du sol, éventuellement remanié. Cela permet de réaliser tout au plus trois niveaux dont le dernier partiellement engagé dans la toiture.

LEGENDE voirie/ravage/urbanisme

- Bordure filet d'eau type IIB+ Avaloir
- Filet d'eau 160 /filet d'eau type IE2
- Bordure K2 (15cm)
- Franchise impétrant
- Ruissellement à créer / Raccordement
- Eaux usées à créer / Raccordement
- Limite nouveau domaine public ou équipement public.
- Mitoyenneté obligatoire
- Zone de construction unifamiliale
- Zone de jardin / zone de recul
- Zone de voirie (Rev asphalte)
- Zone de trottoir (Rev pavés béton)
- Zone de Parking (Rev dalles graviers béton)
- zone cabine électrique
- zone station d'épuration
- Réservation voirie éventuelle - Zone Rampon

LEGENDE impétrants

- Eau 60 mm
- Eau 80 mm
- Eau 100 mm
- Eaux usées
- Belgacom/telephone
- Electrique B.T.
- Electrique coaxial

les conduites d'eau sont positionnées à titre indicatif

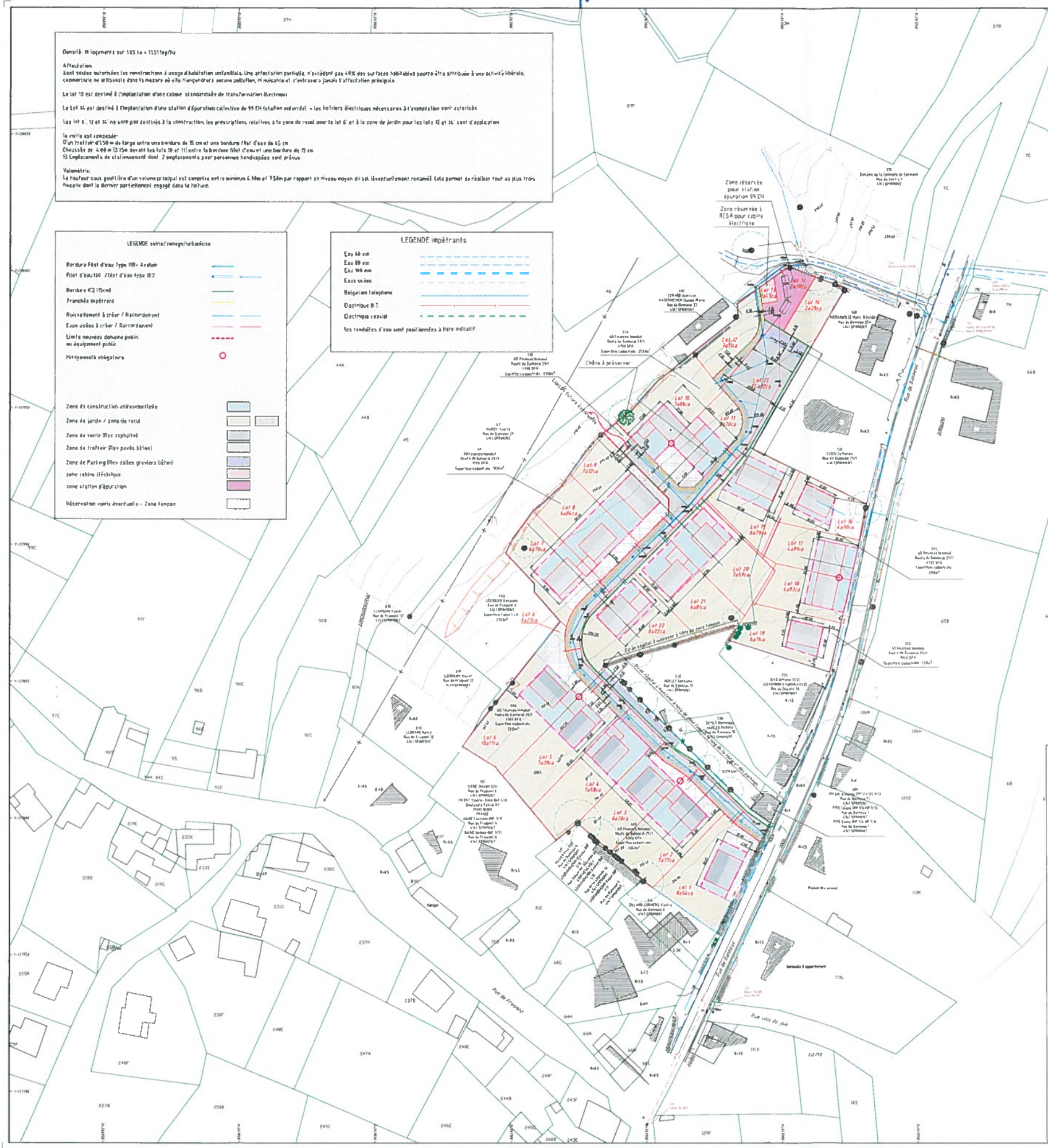
N
Zone réservée pour station épuration 99 EH
Zone réservée à RESA pour cabine électrique
Chêne à préserver
Rue de Sprimont
Rue de Spixhes
Rue Sur le Tilleul
Rue Sur le Tilleul
Rue Sur le Tilleul

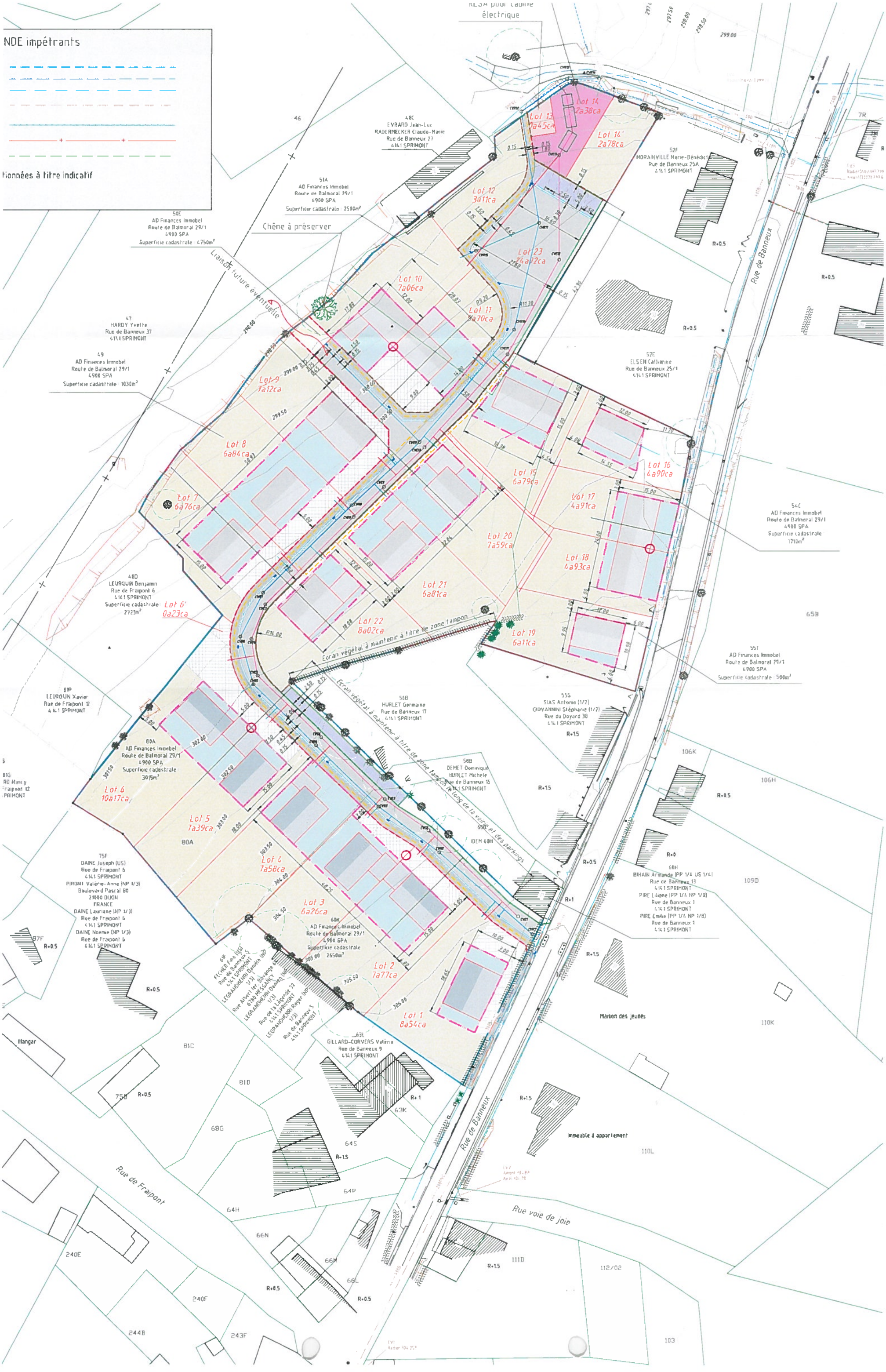
NDE impétrants
tionnées à titre indicatif
RESA pour cabine électrique
Lot 14 2a38ca
Lot 13 7a45ca
Lot 14' 2a78ca
Lot 12 3a11ca
Lot 23 7a02ca
Lot 10 7a06ca
Lot 11 7a70ca
Lot 9 7a12ca
Lot 8 6a84ca
Lot 7 6a76ca
Lot 15 6a79ca
Lot 16 4a90ca
Lot 17 4a91ca
Lot 20 7a59ca
Lot 18 4a93ca
Lot 21 6a81ca
Lot 6' 0a23ca
Lot 22 8a02ca
Lot 19 6a11ca
Lot 6 10a17ca
Lot 5 7a39ca
Lot 4 7a58ca
Lot 3 6a26ca
Lot 2 7a77ca
Lot 1 8a54ca
Chêne à préserver
Liaison future éventuelle
Ecran végétal à maintenir à titre de zone tampon
Rue de Banneux
Rue de Fraipont
Rue voie de joie
Maison des jeunes
Immeuble à appartement
Hangar